

Agent municipal Groupe de traitement D1

L'Administration communale de Schieren se propose de recruter, sous le statut du fonctionnaire, un **agent municipal (m/f) à raison de 100 %** selon les modalités définies ci-après :

Missions et tâches principales

- Responsable du futur service de proximité
- Assurer la sécurité aux abords de l'école et des structures d'accueil
- Sensibilisation aux problématiques de stationnement
- Constatations des infractions en matière de stationnement et par rapport au règlement de police
- Encadrement d'évènements sportifs et/ou culturels
- Missions représentatives lors de manifestations communales (fête nationale, coupe scolaire, etc.)
- Patrouilles régulières des places publiques, des sites sportifs et des aires de rencontre le soir et le Weekend, surtout pendant l'été
- Être à la disposition de la commune de Schieren pour tous les autres services en rapport avec les aptitudes requises (art. 99 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988)

Études et conditions

Pourront concourir pour ce poste les candidats ayant réussi au moins à l'examen d'admission définitive de la carrière en question. La réussite à l'examen de promotion dans la carrière visée peut constituer un avantage.

Documents à fournir

Les lettres de motivation doivent être accompagnées :

- d'un curriculum vitae détaillé avec photo récente, adresse email et numéro de téléphone
- d'un extrait récent de l'acte de naissance (< 2 mois)
- d'une copie du passeport ou de la carte d'identité
- d'une copie du permis de conduire
- d'un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire (bulletins n°3 et n°4)
- d'une copie des diplômes ou certificats d'études
- d'une copie des documents attestant la réussite à l'examen d'admission définitive dans la carrière visée ou, le cas échéant, d'une copie des documents attestant la réussite à l'examen de promotion dans la carrière visée.

Contact

Secrétaire communal : Yves Weis
(par email : yves.weis@schieren.lu ou par tél. : 81 26 68 - 57).

Les dossiers de candidature sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins (90, Route de Luxembourg à L-9125 Schieren) pour **le jeudi, 11 mai 2023** au plus tard. Les demandes incomplètes ne sont pas prises en considération.

Schieren, le 5 mai 2023
Le collège des bourgmestre et échevins

